



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 07-2022

Demande de crédits complémentaires au budget 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et de l'article 88 du Règlement du Conseil communal (RCC), le présent préavis vise l'octroi de crédits complémentaires pour des charges de fonctionnement imprévisibles et/ou exceptionnelles qu'il n'était pas possible d'anticiper lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Dans un souci de transparence et de respect du cadre légal et des compétences du Conseil communal, la Municipalité entend dorénavant demander, en principe une fois par année, des crédits complémentaires au budget dès lors qu'elle constate ou s'attend à des dépassements budgétaires. Les principaux excédents de recettes pour la période sous revue seront annoncés de la même manière.

Les variations, à la hausse ou à la baisse, postérieures à l'établissement de ce préavis seront signalées directement dans les comptes de l'exercice, de sorte que le présent document n'est qu'un état de situation et non une recension définitive.

Les dépassements relevés peuvent généralement être classés en trois catégories, à savoir :

1. les crédits complémentaires relatifs à des dépenses **urgentes et imprévisibles** que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal, dans le cadre des autorisations générales données en début de législature (cf. préavis municipal 09-2021 et art. 11 RCCom) ;
2. les crédits complémentaires relatifs à des dépenses **liées à une base légale**, réglementaire ou contractuelle sur laquelle ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (p/ex. facture sociale, péréquation, transports publics, TVA, etc.) ;
3. les crédits complémentaires concernant des dépenses de fonctionnement à **engager par opportunité** durant l'exercice en cours, mais qui peuvent toutefois attendre la décision formelle du délibérant sur le présent préavis.

3. Crédits complémentaires demandés (par ordre de rubrique comptable)

Rubrique	Titre	Budget 2022 en CHF	Crédit additionnel en CHF
11.3185	Honoraires, frais d'expertise	2'000.00	+7'000.00

La mise au concours initiale de la place de concierge responsable n'ayant pas permis d'aboutir à un engagement suite à plusieurs désistements de candidats, la Municipalité a dû faire appel en urgence à un mandataire spécialisé pour pouvoir repourvoir ce poste avant le départ en retraite de l'ancien titulaire, de manière à assurer la transition et le transfert des connaissances spécifiques au parc immobilier communal.

11.3653	Dons et autres subventions	3'000.00	+1'000.00
---------	----------------------------	----------	------------------

Don exceptionnel à la Chaîne du Bonheur en faveur de la population ukrainienne.

33.3191	TVA vente de vin	21'500.00	+5'000.00
---------	------------------	-----------	------------------

Adaptation de la TVA au chiffre d'affaires de la vente des vins qui est nettement supérieur aux prévisions initiales.

351.3133	Frais de maintenance et conciergerie	28'000.00	+8'000.00
----------	--------------------------------------	-----------	------------------

Suite à l'engagement du nouveau concierge responsable et de deux concierges auxiliaires, mais également afin de permettre le nettoyage adéquat des différents locaux communaux, la Municipalité a dû acquérir en urgence du matériel et des produits d'entretien pour le Secteur conciergerie qui ne fonctionnait pas jusque-là selon des méthodes ni avec un équipement professionnels.

351.3141	Entretien des bâtiments	87'600.00	+21'000.00
----------	-------------------------	-----------	-------------------

Remplacement en urgence du second compresseur de l'installation de refroidissement de la cave communale et mise à niveau de l'installation électrique y relative.

Suite au cambriolage du dépôt de voirie, projet de modification de la centrale d'alarme du Bâtiment administratif de La Grappe (ajout d'un transmetteur afin que les alarmes effraction soient dorénavant transmises à une centrale d'alarme professionnelle en vue d'une intervention sur site).

351.3186	Primes assurances bâtiments	33'000.00	+4'000.00
----------	-----------------------------	-----------	------------------

Etablissement d'une police d'assurance pour les denrées stockées dans le congélateur collectif en raison de pannes répétées de l'installation de froid survenues depuis le début de l'année.

352.31411	Frais d'entretien du congélateur	6'600.00	+2'000.00
-----------	----------------------------------	----------	------------------

Plusieurs réparations engagées en urgence suite aux pannes mentionnées au point ci-dessus.

Projet de remplacement de l'alarme sonore actuelle interne au bâtiment par une installation avec transmetteur dans le but de signaler toute anomalie au personnel de piquet et/ou au municipal-délégué.

46.3156	Frais et entretien STEP	30'000.00	+10'000.00
---------	-------------------------	-----------	-------------------

Changement en urgence des pompes de la STEP suite à un problème survenu dans la biologie. Cette intervention, qui a nécessité la vidange intégrale des bassins de rétention, a également permis de détecter une anomalie sur une conduite qui a été directement traitée dans ce cadre.

46.3657	STEP : Gestion des déchets	28'500.00	+7'000.00
---------	----------------------------	-----------	------------------

Coûts supplémentaires engendrés par le traitement des boues vidangées dans le cadre de l'intervention urgente susmentionnée.

46.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000.00	+10'000.00
---------	----------------------------------	----------	-------------------

Le budget 2021 prévoyait des honoraires pour l'avant-projet de mise en séparatif du hameau de Vers Morey. Les travaux ont été exécutés en 2021 mais facturés largement après le bouclage des comptes, sans qu'aucun transitoire n'ait été comptabilisé (cf. explications données dans la brochure des comptes 2021).

Honoraires d'avant-projet engagés dans le cadre de la régularisation du problème de traitement des eaux usées des bâtiments sis route de la Scie no 3 et 6, en vue de la rédaction du préavis no 05-2022.

46.3526	Participation aux charges d'exploitation de l'AERA	8'200.00	+6'800.00
---------	--	----------	------------------

La participation aux charges de l'AERA se fait sous forme d'un acompte durant l'été et d'un décompte final au printemps suivant. Le solde de l'année 2021 n'a pas été porté au budget 2022.

65.3520	Participation intercommunale SDIS	37'000.00	+2'500.00
---------	-----------------------------------	-----------	------------------

Financement d'un mandat d'étude en vue d'un rapprochement entre le SDIS Chablais et le SDIS Salines (montant non inscrit au budget intercommunal 2022).

81.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000.00	+10'000.00
---------	----------------------------------	----------	-------------------

Reprise des calculs nécessaires à la détermination du prix de l'eau en vue de la rédaction du nouveau règlement, suite aux préavis divergents de la Surveillance des prix et de l'Office cantonal de la consommation.

Honoraires d'avant-projet pour le recaptage des sources des Joux et de Rouge Terre.

Participation à l'étude d'avant-projet d'une conduite de transit entre les réseaux d'eau potable d'Aigle et de Roche (l'étude lancée entretemps par nos voisins pourrait permettre de redimensionner les besoins concernant le projet de futur réservoir de L'Abbaye).

4. Recettes supplémentaires par rapport au budget (par ordre de rubrique comptable)

Rubrique	Titre	Budget 2022 en CHF	Revenu supplémentaire
22.4521	Péréquation solde de l'année précédente	0.00	+220'000.00

Retour favorable de la péréquation directe 2021.

33.4355	Ventes des vins	500'000.00	+100'000.00
---------	-----------------	------------	--------------------

Ventes en hausse, en raison notamment de la valorisation des stocks de vin en vrac par le municipal-délégué.

60.451	Réforme policière, solde de l'année précédente	0.00	+15'000.00
--------	--	------	-------------------

Retour favorable sur la réforme policière 2021.

72.4510	Prévoyance sociale solde année précédente	0.00	+65'000.00
---------	---	------	-------------------

Retour favorable sur la participation à la cohésion sociale 2021.

72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente	0.00	+42'000.00
---------	--	------	-------------------

Retour favorable sur l'exercice 2021.

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 07-2022 concernant la demande de crédits complémentaires au budget 2022,
- ⇒ Ouï le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant une augmentation totale de charges de CHF 94'300.00,
- 2) de prendre acte que les revenus budgétés pour le même exercice sont majorés de CHF 442'000.00,
- 3) de prendre acte que les prévisions du budget communal pour l'exercice 2022 sont modifiées comme suit :

revenus	CHF	7'240'400.70
charges	- CHF	<u>7'448'518.70</u>
excédent de charges	- CHF	<u><u>208'118.00</u></u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic le secrétaire

Edouard Chollet



Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 23 août 2022

Délégué-municipal : M. Edouard Chollet, Syndic